
DEMANDES OFFICIELLES : application circulaire OMF - présentation plan pandémie Orano Cycle La Hague

SUD Orano Cycle La Hague <sud.anc.lahague@gmail.com>

27 mars 2020 à 14:29

À : pascal.aubret@orano.group, "VALOUR Stephane (ORANO)" <stephane.valour@orano.group>

Cc : bnorm-ut50.uc1@direccte.gouv.fr, "SAVARY Martine (UD050)" <martine.savary@direccte.gouv.fr>, pref-covid19@manche.gouv.fr, prefecture@manche.gouv.fr, ars-normandie-dos-autorisations@ars.sante.fr, MANCHON Adrien <Adrien.MANCHON@asn.fr>

Cci : SUD ANC La HAGUE <sud.anc.lahague@gmail.com>

À monsieur AUBRET, Directeur Etablissement Orano Cycle La Hague,
À monsieur VALOUR, Directeur des Ressources Humaines Orano Cycle La Hague,

En copie de cet email :
Madame SAVARY, inspectrice du travail,
Monsieur MANCHON, chef de la division ASN de CAEN,
Services de la Préfecture,
Services de l'ARS,

SUD Orano Cycle La Hague a pris connaissance, et étudié, l'ensemble des éléments et des échanges qui ont eu lieu lors des réunions téléphoniques et des CSE extra sur le droit d'alerte CGT/SUD et les modalités de redémarrage **du 27 mars 2020**.

Ainsi, il ressort et apparaît très clairement, pour SUD Orano Cycle La Hague, **que la gestion de crise COVID-19 de l'établissement Orano Cycle La Hague doit répondre aux demandes suivantes pour assurer un cadre sanitaire/sûreté/sécurité optimal**, comprenant la santé et la sécurité d'une part des personnes, d'autre part la **sûreté nucléaire des installations, la protection des matières nucléaires ou des bâtiments, installations et matériels situés dans le périmètre de l'Etablissement de La Hague :**

- **À TITRE PRINCIPAL** : que la circulaire "OMF" numérotée 1993-17790 soit appliquée strictement, en ce sens que la crise sanitaire COVID-19 rentre clairement dans son champ d'application,

Nous demandons que seul le personnel rentrant dans le cadre de cette circulaire ait accès au site de la Hague durant le temps de confinement imposé par l'Etat.

- **À TITRE SECONDAIRE ET COMPLÉMENTAIRE**, la Direction, en plus d'appliquer la circulaire n°1993-17790, doit présenter **une procédure "pandémie Etablissement de la Hague"** comprenant, de façon exhaustive, l'ensemble des mesures à prendre et la gestion des effectifs comprenant les différents scénarios potentiels lors d'un risque de pandémie (exemple de la gestion à mettre en place si une ou plusieurs équipes se retrouvaient dans l'incapacité de monter/d'assurer leurs postes de sûreté/sécurité à cause d'une pandémie). Nous rappelons que ces mesures spécifiques ne sont en rien indiquées dans les notes d'installations,

Nous vous demandons que cette procédure "plan de pandémie" soit mise pour avis et consultation au CSE Orano Cycle La Hague, avec mise en copie de l'ASN, de la DIRECCTE, de l'ARS et de la Préfecture.

En vous remerciant d'avance pour la prise en compte de ces demandes afin de répondre aux enjeux sanitaires et de sûreté/sécurité,

Cordialement,

L'équipe SUD Orano Cycle La Hague

SUD



SOLIDAIRES - UNITAIRES - DEMOCRATIQUES